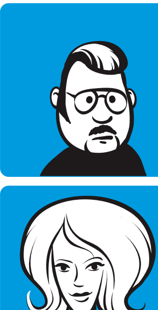


smeco.fr































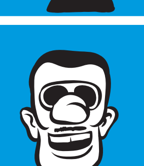


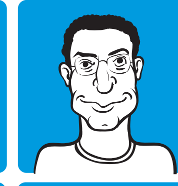


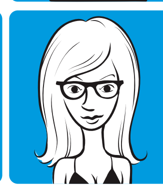






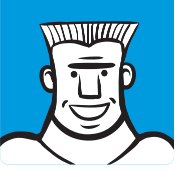



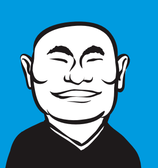



















Sécurité sociale
Complémentaires santé
Assurances
Carte SMECO*Stud'Life*






2014-2015 - Tarifs valables jusqu'au 01/06/2015

Romuald JANSON
Président de la SMECO

En choisissant la SMECO, bénéficiez des services d'une mutuelle solidaire, responsable et accessible. Présente sur vos campus, la SMECO vous protège au quotidien. Cette proximité nous permet de répondre efficacement à vos préoccupations. Pour cette rentrée, nous avons décidé de ne pas augmenter nos tarifs. Soucieuse du bien-être des étudiants, la SMECO s'engage dans des campagnes nationales d'information et de prévention et soutient l'association Avenir Santé dans la sensibilisation aux dangers de l'alcool.

Choisissez la SMECO, pour une protection sociale étudiante complète.



Ouvert jusqu'à 20 heures
Dès votre inscription, nous désignons un conseiller personnel, joignable directement du lundi au vendredi de 9 heures à 20 heures.

Un réseau national de proximité
La SMECO est membre du réseau emeVia : plus de 200 points d'accueil au plus près des lieux d'études.



Nous avançons l'argent pour vous : le tiers-payant
Chez la plupart des professionnels de santé, la présentation de votre carte Vitale vous évite d'avancer les frais de santé pris en charge par l'assurance maladie et votre mutuelle complémentaire.

Nous vous simplifions les démarches administratives
Votre espace personnel en ligne vous permet de :

- suivre vos remboursements en temps réel ;
- compléter votre dossier (enregistrer votre RIB/IBAN...) ;
- éditer vos attestations de Sécurité sociale, d'assurance, votre carte de tiers-payant mutuelle, vos décomptes archivés ;
- interroger votre conseiller mutualiste (réponse sous 48 heures maximum).



Un engagement pour la planète
Les valeurs de proximité, d'équité et de solidarité sont au cœur de notre engagement pour une société durable.

Un dispositif de solidarité
Nous prenons en charge les dispositifs de l'Assurance maladie pour favoriser l'accès aux soins : la CMU complémentaire et l'Aide pour une complémentaire santé (chèque santé).

Le soutien aux projets étudiants
La SMECO est partenaire des associations étudiantes. Elle soutient leurs projets de prévention pour la santé des étudiants.

Notre association partenaire recherche des bénévoles
www.avenir-sante.com





Mon inscription
à la Sécurité sociale étudiante



Obligatoire, gratuite ou payante ?

Profession du parent dont vous dépendez aujourd'hui pour la Sécurité sociale	**16 à 19 ans** Né(e) entre le 30/09/1995 et le 29/09/1999	**20 ans** Né(e) entre le 30/09/1994 et le 29/09/1995	**21 à 28 ans** Né(e) entre 30/09/1986 et le 29/09/1994
Salariés et assimilés • Salariés du secteur privé • Fonctionnaires d'Etat, territoriaux et hospitaliers • Praticiens de santé conventionnés (dentistes, médecins et auxiliaires médicaux) • Professions agricoles, salariés et exploitants • Banque de France • Artistes et auteurs	Sécu étudiante **obligatoire et gratuite**	Sécu étudiante **obligatoire et payante** Gratuite pour les boursiers	Sécu étudiante **obligatoire et payante** Gratuite pour les boursiers
Travailleurs non salariés • Artisans • Commerçants • Professions libérales, y compris professionnels de santé non conventionnés (médecins, pharmaciens, vétérinaires,...) **Régimes spécifiques** • EDF, GDF, RATP • Militaires • Personnels des mines • Clercs & employés de notaires • Sénat, cultes • CCI Paris • Caisse des Français à l'Etranger à Rubelles (77)	Couvert(e) par la Sécurité sociale des parents	Sécu étudiante **obligatoire et payante** Gratuite pour les boursiers	Sécu étudiante **obligatoire et payante** Gratuite pour les boursiers
Autres régimes spécifiques • Assemblée Nationale, élus et agents • Port autonome de Bordeaux • Marine marchande	Couvert(e) par la Sécurité sociale des parents	Couvert(e) par la Sécurité sociale des parents	Sécu étudiante **obligatoire et payante** Gratuite pour les boursiers
• SNCF • Fonctionnaires internationaux (ONU, OMS, BIT, CERN...)	Couvert(e) par la Sécurité sociale des parents	Couvert(e) par la Sécurité sociale des parents	Couvert(e) par la Sécurité sociale des parents

En 2013-2014, le montant de la cotisation Sécurité sociale étudiante était de 211 €. Elle peut être déduite du revenu fiscal global de vos parents au titre des déductions diverses (ligne 6 DD de la déclaration).

Étudiants salariés

Vous n'avez pas droit à la Sécurité sociale étudiante si votre contrat de travail est valable pour toute l'année universitaire (du 01/10/14 au 30/09/15) à raison d'au moins 60 heures par mois ou de 120 heures par trimestre.

"Frontaliers"

Vous êtes étudiant(e) enfant de frontaliers, vous devez vous inscrire à la Sécurité sociale étudiante dès votre entrée dans l'enseignement supérieur sauf si vous avez une assurance maladie privée suisse ou une carte CEAM.

Étudiants internationaux

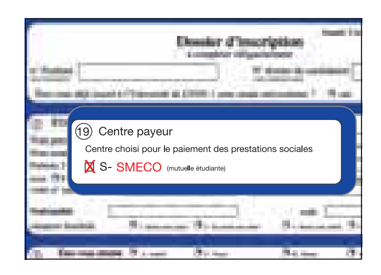
• De l'Espace Economique Européen

Si vous n'êtes pas titulaire d'une Carte Européenne d'Assurance Maladie en cours de validité, votre inscription à la Sécurité sociale étudiante est obligatoire.

• Hors Espace Economique Européen

Vous devez vous inscrire à la Sécurité sociale étudiante. La SMECO vous attribuera un numéro d'immatriculation pour la durée de vos études.

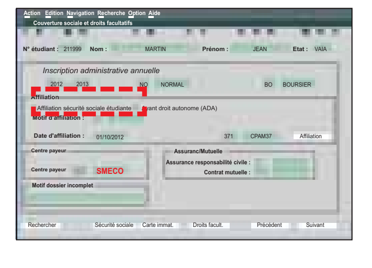
Comment s'inscrire à la Sécurité sociale étudiante ?



Dans les établissements informatisés (Universités et IUT).

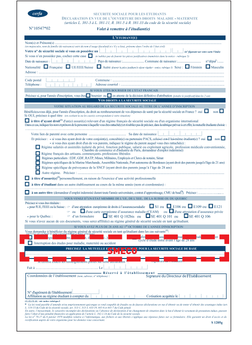
Vous cochez «SMECO » dans votre dossier d'inscription à la rubrique « Centre Payeur de Sécurité sociale étudiante ».





Si votre inscription se déroule par Internet, vous procédez de la même façon.

Vous sélectionnez « SMECO » comme « Centre Payeur de Sécurité sociale étudiante ».



Dans les établissements qui utilisent un formulaire papier d'immatriculation à la Sécurité sociale étudiante.

Vous inscrivez « **SMECO** », à la rubrique Sécurité sociale étudiante, sur le document remis par votre établissement.

Si vous avez besoin d'informations complémentaires, n'hésitez pas à nous contacter au 04 72 76 70 76 jusqu'à 20h.



Mes justificatifs

pour mon inscription à la Sécurité sociale

Pièces à fournir	Explications complémentaires
Vos coordonnées bancaires (RIB/IBAN)	☐ Le remboursement de vos dépenses de santé est directement versé sur votre compte bancaire. Apportez votre RIB/IBAN le jour de votre inscription administrative. Vous pourrez également l'enregistrer dans votre espace personnel sur www.smeco.fr.
Votre adresse mail	☐ Votre adresse mail nous est indispensable pour vous informer des évolutions de votre dossier personnel. Vous recevrez par mail vos identifiants de connexion à votre espace personnel. Vous pourrez ainsi gérer votre dossier et rester informé en temps réel.
Votre déclaration de médecin traitant	☐ Si votre médecin traitant n'est pas enregistré dans votre dossier, vous serez exposé(e) à un remboursement réduit des actes médicaux. Le formulaire de déclaration est disponible sur www.smeco.fr.
Votre numéro personnel de Sécurité sociale (pas celui de vos parents)	☐ **Vous venez d'avoir votre bac.** Ce numéro figure sur votre carte Vitale (avec photo). ☐ **Vous vous réinscrivez dans l'enseignement supérieur.** Apportez votre carte Vitale ou votre attestation Vitale (papier) personnelle : elle mentionne votre numéro personnel de Sécurité sociale. ☐ **Vous n'avez pas votre numéro personnel de Sécurité sociale.** Vous pouvez quand même vous inscrire : la SMECO vous le communiquera par la suite.
La copie de l'attestation de droits à la Sécurité sociale de vos parents	☐ Joindre la copie de l'attestation du parent sur laquelle vous êtes cité(e).
Vous n'avez pas de numéro de Sécurité sociale **et** **vous êtes né(e) à l'étranger**	☐ **Si vous êtes de nationalité française,** apportez : - une copie de votre acte de naissance, - une copie d'une pièce d'identité. ☐ **Si vous êtes de nationalité étrangère,** apportez : - une copie de votre acte de naissance certifiée par l'ambassade ou le consulat ; une traduction est nécessaire sauf pour l'anglais, l'allemand, l'italien, l'espagnol et le portugais, - une copie de votre passeport et titre de séjour ou récipissé en cours de validité.

La Smeco et votre mutuelle parentale

Tous vos remboursements en une seule démarche

Si vous êtes encore couvert(e) par la mutuelle de vos parents, envoyez-lui votre attestation Vitale SMECO. Nous lui télétransmettrons (échanges NOEMIE) le décompte informatique de vos remboursements de soins. Vous percevrez directement le complément de la part de votre mutuelle familiale sans effectuer de nouvelle démarche.







































ALPTIS ASSURANCES • APGIS • AVIVA ASSURANCES • LA MUTUELLE GÉNÉRALE • MERCER • MFP SERVICES • MORNAY MUTUELLE • MTRL • MUTUALITÉ DE L'INDRE • MUTUALITÉ RADIANCE • MUTUELLE CCM • MUTUELLE CIVILE DE LA DÉFENSE • MUTUELLE EXISTENCE • MUTUELLE GÉNÉRALE DE LA POLICE • MUTUELLE GRM • MUTUELLE MCD • MUTUELLE NATIONALE TERRITORIALE • NOVALIS • PRADO MUTUELLE • PRÉMALLIANCE PRÉVOYANCE • TOURAINE MUTUALISTE… *La liste de toutes les mutuelles sur www.smeco.fr*



Compléter la mutuelle
santé de vos parents

La SMECO a mis au point le Complément étudiant. Cette garantie complète les remboursements de la mutuelle de vos parents en prenant en charge des prestations spécifiques adaptées à la vie étudiante. En effet, les mutuelles familiales ne tiennent pas compte de vos besoins d'étudiant(e). N'oubliez pas d'envoyer votre attestation Vitale SMECO à la mutuelle de vos parents. Nous lui télétransmettrons (échanges NOEMIE) le décompte informatique de vos remboursements de soins (part Sécurité sociale) pour que vous perceviez le complément de votre mutuelle familiale sans effectuer de nouvelle démarche.



Avec votre complément étudiant, la carte **SMECO*Stud'Life*,** ***15€*** *au lieu de 25€*

Détails de vos garanties	COMPLÉMENT ÉTUDIANT 40 €/an
Prévention	
Vaccins et rappels (3) Dépistage de l'hépatite B (3) Détartrage dentaire annuel (3)	**100%** (1)
Forfait "stop tabac" de base (4)	90€/an (2)
Forfait "stop tabac" grossesse et CMUc (4)	190€/an (2)
Forfait test de grossesse	10€/an (2)
Forfait pilules contraceptives (5)	60€/an (2)
Forfait vaccins et rappels (non remboursés par la Sécurité sociale)	60€/an (2)
Forfait homéopathie	20€/an (2)
Forfait suivi nutrition (6)	30€/an (2)
Solidarité et développement durable	
Allocation fonds de solidarité mutualiste Fonds d'aide aux étudiants handicapés	**oui**

Règles d'application des prestations du **Complément étudiant** :

(1) Les remboursements sont calculés sur la base du tarif de responsabilité de la Sécurité sociale (taux x T.R.S.S.) dans le cadre du parcours de soins coordonné. De plus, le remboursement des dépenses consécutives à une maladie ou à un accident ne peut être supérieur au montant des frais engagés. La participation forfaitaire de 1€ et les franchises ne sont pas prises en charge par la mutuelle. (2) Le versement des forfaits est conditionné à la présentation de l'ordonnance et de la facture nominative acquittée et dûment certifiée par le pharmacien. (3) En conformité avec l'article R.871-2 du code de la Sécurité sociale et de l'arrêté du 8 juin 2006. (4) Forfait total incluant le remboursement forfaitaire de la Sécurité sociale. S'applique aux substituts de nicotine ouvrant droit au forfait Sécurité sociale. Remboursement sur présentation d'un décompte de la Sécurité sociale. (5) Anneau contraceptif et pilule contraceptive. Forfait personnel versé sur présentation d'une ordonnance et d'une facture nominative certifiée par le pharmacien. (6) Avec un maximum de 10€/consultation, dans la limite de 3 consultations par an réalisées par un diététicien diplômé.

Voir aussi notes et mentions réglementaires page 14.



Rembourser à 100%*
vos frais de santé

La Sécurité sociale ne rembourse qu'une partie de vos dépenses de santé. Pour être remboursé(e) à 100%*, vous devez être couvert(e) par une mutuelle complémentaire. Afin d'adapter le niveau de vos remboursements, vous avez le choix parmi nos quatre complémentaires santé présentées dans le tableau ci-contre.

Lorsque vous dépensez 50 € en pharmacie, la Sécurité sociale ne rembourse que 65%* du prix des médicaments (vignettes blanches) soit 32,50 €. C'est le rôle d'une complémentaire santé de prendre en charge tout ou partie du solde de 35%*, soit 17, 50 €.

Sécurité sociale		Mutuelle		
65%	+	35%	=	100%*

Choisissez parmi **nos quatre garanties**

Minimale
60€
5,00€/mois

C'est la garantie minimale pour votre santé. Elle vous couvre à 100%* contre le risque le plus important et le plus onéreux, celui de l'hospitalisation.

Essentielle
108€
9,00€/mois

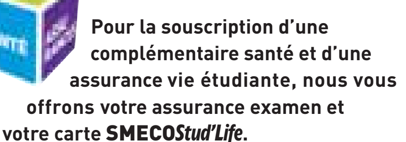
Une complémentaire santé qui rembourse à 100%* vos dépenses de santé les plus courantes : l'hospitalisation, les consultations des généralistes et des spécialistes et les frais de pharmacie.

Confort
234€
19,50€/mois

La prise en charge à 100%* de toutes vos dépenses de santé : cette garantie propose également des forfaits santé complémentaires pour l'optique, le dentaire, la maternité...

Tous Risques
402€
33,50€/mois

En plus des remboursements de la Confort, la garantie Tous Risques rembourse tout ou partie de vos dépassements d'honoraires et propose des forfaits plus importants.



VOS PACKS

Pour la souscription d'une complémentaire santé et d'une assurance vie étudiante, nous vous offrons votre assurance examen et votre carte SMECO*Stud'Life*.

Précisions page 13.

A quoi servent **les forfaits mutualistes**

Il arrive que le tarif de référence de la Sécurité sociale pour le calcul de vos remboursements soit très en-deçà des tarifs pratiqués. À titre d'exemple, le tarif de référence pour une monture de lunettes est de 2,84€. Les forfaits proposés par nos différentes garanties améliorent vos remboursements (jusqu'à 120€ pour vos lunettes avec la garantie Tous Risques).

le choix de la solidarité



Toutes les garanties complémentaires santé de la SMECO remboursent les forfaits non pris en charge par la Sécurité sociale : le forfait journalier hospitalier (13,50 € et 18 €) et la participation forfaitaire de 18 € pour les actes de spécialité dont le tarif TRSS est ≥ à 120 €.

La CMU complémentaire est gratuite pour les personnes aux faibles ressources qui résident en France de façon stable et régulière. Elle permet d'être couvert(e) à 100 %* pour la plus grande partie de vos dépenses de santé. Renseignez-vous auprès de votre agence.

L'aide pour une complémentaire santé (chèque santé) est une réduction de votre cotisation de complémentaire santé accordée en cas de ressources limitées. Elle est de 100€ pour les moins de 16 ans et de 200€ pour les plus de 16 ans. Vous pouvez en bénéficier si vous souscrivez l'une des garanties Confort ou Tous Risques.

(*) Voir note 1 page 7

Taux de remboursement

Remboursements Sécu + complémentaire santé(1) dans le cadre du parcours de soins coordonné

	Sécurité sociale taux de remboursement du TRSS au 31/03/14	MINIMALE 60€ 5,00€/mois	ESSENTIELLE 108€ 9,00€/mois	CONFORT 234€ 19,50€/mois	TOUS RISQUES 402€ 33,50€/mois
Hospitalisation y compris chirurgie ambulatoire					
Hospitalisation (chirurgie et médecine)	80% à 100%	100%	100%	100%	100%
Honoraires	80% à 100%	100%	100%	100%	100% à 130%(2)
Frais de séjour et hospitalisation de jour	80% à 100%	100%	100%	100%	100%
Transport lié à l'hospitalisation	65% à 100%	100%	100%	100%	100%
Forfait journalier (13,50€/jour et 18€/jour) (3)		pris en charge	pris en charge	pris en charge	pris en charge
Participation forfaitaire de 18€ (actes coûteux) (R322-8 CSS) (4)		pris en charge	pris en charge	pris en charge	pris en charge
Soins sans hospitalisation «en ville», soins externes, fournitures					
Consultation généraliste	70%	70%	100%	100%	130%(2)
Consultation spécialiste	70%	70%	100%	100%	130%(2)
Visite à domicile	70%	70%	100%	100%	130%(2)
Pharmacie [vignettes orange (15%), bleues (30%) et blanches (65%)]	15% à 65%	15% à 65%	100%	100%	130%(2)
Pansements, contentions, aérosols, alimentation sans gluten	60%	60%	100%	100%	130%(2)
Transport non lié à une hospitalisation	65%	65%	100%	100%	130%(2)
Gynécologie	70%	70%	100%	100%	130%(2)
Radiologie	70%	70%	100%	100%	130%(2)
Analyses/Laboratoires	60%	60%	95%	100%	130%(2)
Chirurgie sans hospitalisation, actes spécialistes CCAM/NGA	70%	70%	70%	100%	130%(2)
Soins sages-femmes	70%	70%	70%	100%	130%(2)
Thermalisme (actes médicaux)	70%	70%	70%	100%	130%(2)
Médecin psychiatre et neuropsychiatre	70%	70%	70%	100%	130%(2)
Soins infirmiers et de kinésithérapie	60%	60%	60%	100%	130%(2)
Orthophoniste et orthoptiste	60%	60%	60%	100%	130%(2)
Optique					
Lunettes (5)	60%	60%	100%	100%	130%(2)
Lentilles (5)	60%	60%	100%	100%	130%(2)
Dentaire					
Soins dentaires	70%	70%	70%	100%	130%(2)
Prothèses dentaires	70%	70%	70%	100%	130%(2)
Orthodontie	70% à 100%	70% à 100%	70% à 100%	100%	130%(2)
Produits, matériels et prestations sanitaires (LPP)					
Prothèses auditives, oculaires et capillaires	60%	60%	60%	100%	130%(2)
Appareillages divers et accessoires	60%	60%	60%	100%	130%(2)
Etudiants salariés					
Indemnité journalière hospitalière (3)			15€/jour	15€/jour	15€/jour
Forfaits santé					
Forfait prothèses dentaires et orthodontie (6)				30€/an	240€/an
Forfait lunettes, verres et lentilles (7)				30€/an	120€/an
Forfait naissance (8)				60€/an	120€/an
Forfait prothèse auditive				60€/an	150€/an
Forfait chambre particulière (3)					15€/jour
Prévention					
Vaccins et rappels (remboursés par la Sécurité sociale) (9)	65%	100%	100%	100%	100%
Détartrage dentaire annuel (9)	70%	100%	100%	100%	100%
Dépistage de l'hépatite B (9)	60%	100%	100%	100%	100%
Forfait "stop tabac" de base (10)	50€/an		80€/an	90€/an	110€/an
Forfait "stop tabac" grossesse et CMUc (10)	150€/an		180€/an	190€/an	210€/an
Forfait vaccins et rappels (non remboursés par la Sécurité sociale)				60€/an	90€/an
Forfait test de grossesse				10€/an	10€/an
Forfait pilules contraceptives (11)				40€/an	60€/an
Forfait homéopathie					20€/an
Forfait suivi nutrition (12)					30€/an
Solidarité et développement durable					
Allocation fonds de solidarité mutualiste		oui	oui	oui	oui
Fonds d'aide aux étudiants handicapés		oui	oui	oui	oui

15042014

Les complémentaires santé Essentielle, Confort et Tous Risques respectent les articles L.871-1, R.871-1 et R.871-2 du Code de la Sécurité sociale relatifs aux **« contrats responsables »**. Elles ne prennent pas en charge les majorations liées au non respect du parcours de soins coordonné, la contribution forfaitaire de 1€, les franchises et la part non remboursable liée aux dépassements.

(1) Les taux de remboursement s'appliquent sur la base du tarif de responsabilité fixé par la Sécurité sociale (TRSS) au 31/03/2014 et incluent le remboursement de la Sécurité sociale. La modification des taux de la Sécurité sociale n'entraîne pas une majoration des taux de remboursement des complémentaires santé. De plus, le remboursement des dépenses consécutives à une maladie ou à un accident ne peut être supérieur au montant des frais engagés. **(2)** L'indication **130%** signifie que la Sécurité sociale et la Mutuelle vous remboursent au-delà du tarif de référence (TRSS), la mutuelle participant à d'éventuels dépassements de tarifs ou d'honoraires. Tous les **forfaits mutualistes** sont calculés sur 12 mois. Le montant réel de votre forfait est calculé au prorata du nombre de mois de cotisation. Le versement des forfaits est conditionné à la présentation de l'ordonnance et de la facture nominative acquittée et dûment certifiée par le pharmacien. **(3)** Limité à 30 jours par personne et par année universitaire. **(4)** Prise en charge de la participation forfaitaire de 18€ prévue par l'article R.322-8 du code de la Sécurité sociale. **(5)** Montures, verres et lentilles remboursés par la Sécurité sociale. **(6)** Forfait s'appliquant aux prothèses dentaires et à l'orthodontie remboursées ou non par la Sécurité sociale. **(7)** Forfait s'appliquant aux montures, lentilles et verres remboursés par la Sécurité sociale. **(8)** Versée à la mère sous réserve que la date de souscription de la complémentaire santé soit antérieure d'au moins 10 mois au jour de la naissance. Forfait limité à une prime par enfant. **(9)** En conformité avec l'article R.871-2 du code de la Sécurité sociale et de l'arrêté du 8 juin 2006. **(10)** Forfait total incluant le remboursement forfaitaire de la Sécurité sociale. S'applique aux substituts de nicotine ouvrant droit au forfait Sécurité sociale. Remboursement sur présentation d'un décompte de la Sécurité sociale. **(11)** Anneau contraceptif et pilule contraceptive. Forfait personnel versé sur présentation d'une ordonnance et d'une facture nominative certifiée par le pharmacien. **(12)** Avec un maximum de 10€/consultation, dans la limite de 3 consultations par an réalisées par un diététicien diplômé.



Assurances Vie étudiante

vous avez le choix

La majorité des établissements d'enseignement supérieur exige, au moment de votre inscription, la présentation d'une attestation d'assurance Responsabilité Civile et Individuelle Accident Corporel dans le prolongement de l'assurance scolaire du lycée. Les assurances[3] Indispensable et Sécurité sont acceptées par tous les établissements d'enseignement supérieur. Elles sont conçues pour vous protéger dans vos études et dans votre vie privée.

	INDISPENSABLE Etudes + vie privée 16 €/an	SÉCURITÉ Etudes + vie privée 28 €/an
L'assurance Accident Corporel		
Frais de soins complémentaires à la Sécurité sociale [1]	400%	400%
Forfait/jour chambre particulière [max. 20 jours]		20€/jour
Forfait prothèse dentaire		250€
Autre prothèse		700€
Forfait optique		150€
Capital invalidité permanente (IPP 100%) [2]	31 000€	60 000€
Décès [2]	4 575€	5 500€ à 13 000€
Aide mutualiste	OUI	OUI
Si vous êtes responsable d'un accident (Responsabilité civile)		
– Dommages corporels	5 000 000€	5 000 000€
– Dommages matériels et immatériels	500 000€	500 000€
L'assurance Stages		
Si vous êtes responsable d'un accident		
– Dommages matériels directs	16 000€	16 000€
– Franchise	80€	80€
L'assurance Baby sitting		
Si vous êtes responsable d'un accident – Dommages corporels et matériels	NON	**OUI**
L'assurance Sports		
Si vous êtes responsable ou victime d'un accident – Pratique amateur de la plupart des sports, hors compétition – La carte SMECO Neige incluse dans votre assurance [3]	NON	**OUI**
L'assistance médicale et rapatriement sanitaire		
24H/24, 7j sur 7 dans le monde entier / Soutien psychologique en cas de racket ou agression	**OUI**	**OUI**
La garantie Défense et Recours		
Frais de procédure	Illimité	Illimité
Défense/Recours	8 000€	8 000€
Responsabilité Civile Professionnelle[3]		
Pour les étudiants en santé (France + DOM)	NON	**OUI**

SOLIDARITÉ EXAM + 18 €/an

Une allocation d'études de **5 000 €** en cas d'échec à vos examens

La SMECO est solidaire de tous ses étudiants, surtout dans les moments difficiles. Si vous ne pouvez pas vous présenter aux examens[4] pour cause d'hospitalisation[5] personnelle ou du décès de l'un de vos parents[6] et êtes obligé(e) de redoubler, vous bénéficiez d'une aide de 5 000 € pour couvrir les dépenses de votre nouvelle année d'études[7].



*Avec l'Indispensable et la Sécurité, la carte **SMECOStud'Life**, **15€** au lieu de 25€*

Les Plus de l'assurance Sécurité

L'assurance Sports[4] vous assure pour la pratique de la plupart des sports hors compétition[7]. Votre carte SMECO Neige[3] prend en charge les frais de transport, de recherche et de secours sur piste.

Si vous êtes étudiant(e) en santé[4], l'extension Responsabilité Civile Professionnelle (RCP)[4] vous protège en cas de plainte d'un malade vous mettant en cause dans le cadre de vos fonctions lors d'un stage pratique de votre formation en France. Elle comprend une protection juridique assurée par des avocats spécialisés et des médecins-conseils.

[1] à [7] Voir notes et mentions réglementaires page 14



Assurances
habitation, auto, moto

Avec votre assurance, la carte **SMECO*Stud'Life***, ***15€*** *au lieu de 25€*



Assurance habitation

Un contrat simple et complet pour les étudiants seuls ou en colocation

Vous entrez dans un nouveau logement : notre assurance vous permet de bénéficier de toutes les garanties demandées par votre propriétaire : responsabilité locative en cas d'incendie, dégâts des eaux, bris de glace, vol, vandalisme, catastrophes naturelles, attentats.

Tarifs TTC frais de dossier inclus			CHAMBRE < 15 m² 38€/an en résidence ou chez particulier	1 PIÈCE 57€/an Studio ou T1	2 PIÈCES 72€/an	3 PIÈCES 88€/an	4 et 5 PIÈCES 108€/an
Incendie, dégâts des eaux, bris de glace, catastrophes naturelles, attentats, responsabilité civile	– capital mobilier	jusqu'à	2 500€	4 000€	6 000€	8 000€	10 000€
Vol, vandalisme	– capital mobilier	jusqu'à	500€	600€	1 000€	6 000€	6 000€
	– objets précieux	jusqu'à	300€	400€	600€	1 300€	1 300€

Bris et vol du matériel de ski personnel : remboursement jusqu'à 400€, location d'un matériel de remplacement jusqu'à 150€.

Assistance habitation : dépannage au quotidien, 24h/24, 7j/7, envoi d'un professionnel dans les 3 heures – Serrurerie, plomberie, gaz, électricité, chauffage, stores et volets (prise en charge du déplacement, de la main d'œuvre et des pièces jusqu'à 300€ TTC)

Franchises : la franchise par sinistre est de 100€ sauf pour les bris de glace (50€) et les catastrophes naturelles (franchise légale).

Extension vol informatique : Surprime de 16€ pour un capital de 1 500€ supplémentaires



Information et souscription sur www.smeco.fr ou au 04 72 76 70 76.

Assurance auto

60€ de réduction sur votre premier contrat

- 3 niveaux de garantie au choix : au tiers, vol/bris de glace, tous risques
- Usage études, vie privée, jobs et stages
- Possibilité de paiement mensuel, semestriel ou annuel
- Souscription simple et rapide : votre devis gratuit au 04 91 16 47 12 du lundi au vendredi, de 9h à 12h30 et de 13h30 à 18h

Assurance moto, scooter

Pour l'assurance de votre 2-Roues, faites le bon choix

en partenariat avec Le Courtier Du Motard, distributeur de la



En scooter ou à moto, pour aller à la fac ou bouger entre amis, choisissez l'offre et les services de l'expert 2 roues : la mutuelle des motards, en partenariat avec Le Courtier Du Motard (LCDM).

Garanties :
- assurance axée protection et prévention.
- garanties indispensables incluses dans toutes les formules de contrats (équipements, protection du conducteur, assistance)...
- des avantages exclusifs : formations de qualité conçues avec l'Association de Formation Des Motards, coup de pouce financier pour participer à l'achat de l'équipement des conducteurs novices...
- des services inclus : un réseau d'experts et de réparateurs sélectionnés dans toute la France.

Information et souscription sur www.smeco.fr ou au 04 72 76 70 76.

Besoins spécifiques

Vous avez une demande particulière : assurance ski, e-réputation, associations, bris de matériel particulier (musique, arts...). Contactez-nous, nous rechercherons le meilleur rapport qualité/prix auprès de nos assureurs.

Les contrats sont souscrits par l'intermédiaire de Sem Assur auprès de : SwissLife Assurances de Biens (garanties habitation), de Mondial Assistance (garanties assistance), Axa (garanties auto) et de la mutuelle des motards (garanties moto), entreprises régies par le Code des Assurances. SEM ASSUR : S.A.R.L. de courtage d'assurances au capital de 182 938 €, immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurance sous le n° 07 028 998. • R.C.S. Paris B 390 191 799 Code APE 672 Z. Garantie financière et d'assurance de responsabilité civile professionnelle conformes aux articles L 512-6 et L 512-7 du Code des assurances.

Carte **SMEC**



25€

Venez directement dans nos agences acheter vos

BONS D'ACHAT ET CHÈQUES CADEAUX

jusqu'à -15% de réductions immédiates

-8%



Toutes ces enseignes sont accessibles avec les **bons d'achat Kadéos**. Ils sont valables dans 38 enseignes.

-8%

MONOPRIX LE BHV MARAIS LOUIS PION Kyrielles

Toutes ces enseignes sont accessibles avec les **chèques cadeaux Kyrielles**. Ils sont valables sur tous les articles y compris en soldes et promotions. Sauf alimentation, services et exceptions signalés en magasin.



-5%











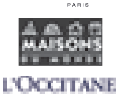






















Grand Optical, MAISONS DU MONDE, L'OCCITANE, NATURE & DÉCOUVERTES, orange, BUT

Toutes ces enseignes sont accessibles avec les **bons d'achat Kadéos Horizon**. Ils sont valables dans 400 enseignes.

-7%



-10%



OStud'Life



SEPHORA

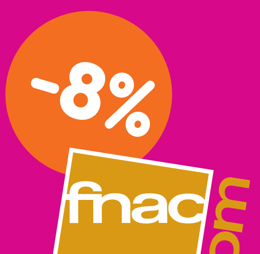


MUSIQUE

La SMECO est partenaire de Médiatone et d'événements culturels.



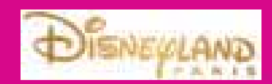






LOISIRS

Toute l'année, des tarifs à prix étudiant







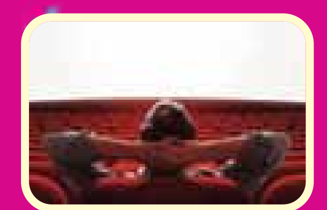






JOBS ET STAGES

Toute l'année, des offres de jobs et de stages adaptées à la vie étudiante.



CINÉMA

Tous les mois des invitations offertes pour les meilleurs films du box-office sont à retirer dans nos points d'accueil.

Grâce à notre partenaire LB Conseil : communication cinéma auprès des étudiants depuis plus de 10 ans

Retrouver toutes les infos pour retirer les invitations sur www.clubetudiant.com

VOUS RECHERCHEZ UN STUDIO MEUBLÉ ?

Choisissez l'une des **42 résidences étudiantes** de notre partenaire www.clubetudiant.com situées dans les principales villes universitaires.

- **Loyer à partir de 280€***
- 40% minimum de réduction sur les frais de dossier jusqu'au 30/09/2014 pour les adhérents et les affiliés SMECO.
- Logements éligibles à l'APL ou ALS.
- Une avance de 100€ par mois (pendant 3 mois) dans l'attente de votre aide au logement, versée par la CAF.

VOUS RECHERCHEZ UN LOGEMENT CHEZ UN PARTICULIER ?

• Studios • F1, F2, F3... • Chambres, colocations

* Loyer TTC à partir du 2ème mois d'occupation si ALS de 174 € déduite pour un étudiant non boursier éligible à l'ALS, Résidence Prado à Lyon 7ème, logement n°002 au 01/07/2014





A l’étranger

être remboursé sur la base des frais réels[1]

Vous partez à l’étranger pour vos études, en stage ou en vacances. Vous êtes couvert(e) par la Sécurité sociale mais les tarifs de soins dans votre pays d’accueil peuvent être largement supérieurs à ceux pratiqués en France. La différence reste à votre charge. Elle peut être importante.

Être remboursé **en France et à l’étranger**

Vous pouvez choisir de vous assurer pour votre séjour à l’étranger, mais aussi pour les mois passés en France avec le niveau de remboursement de la complémentaire santé Confort (voir détails page 7). Indiquez sur votre fiche d’adhésion le nombre de mois à l’étranger (de 1 à 12 mois maximum) et le nombre de mois en France (de 1 à 12 mois maximum).

Être remboursé **uniquement à l’étranger**

Vous pouvez aussi choisir de ne vous assurer que pour les mensualités passées à l’étranger. Indiquez sur votre fiche d’adhésion le nombre de mois à l’étranger (de 1 à 12 mois maximum) et inscrivez le chiffre 0 pour la partie France. Par la suite, vous pourrez renouveler ce premier contrat si votre séjour se prolonge.



Le Pack Monde et le Pack Europe remboursent vos frais réels[1]

- Le remboursement de vos frais de santé sur la base des tarifs[1] du pays d’accueil.
- Les dépenses d’hospitalisation sans avance d’argent.
- L’assistance et le rapatriement sanitaire 24h/24, partout dans le monde.
- Votre Responsabilité Civile et Individuelle Accident Internationale.
- Votre assurance bagages.

Comment calculer le tarif de votre adhésion ?
Votre adhésion dépend du nombre de mois passés à l’étranger et du nombre de mois en France si vous avez opté pour une protection globale Etranger + France.

Nos tarifs 2014/2015	Prix par mois à l’étranger	Prix par mois en France
Pack Monde	**37**€	**19,50**€
Pack Europe	**21**€	**19,50**€

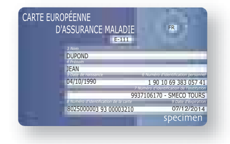


Exemple de Julie **aux Etats-Unis**

200 € c’est par exemple le tarif de la consultation d’un généraliste aux Etats-Unis que Julie a dû régler.
23 € c’est le tarif de référence de la Sécurité sociale en France pour la consultation d’un généraliste.

La Sécurité sociale rembourse : **23 € x 70% = 16,10 €** [2]

Le solde de **183,90** € reste à la charge de Julie si elle ne souscrit pas au Pack Monde.



La Carte Européenne d’Assurance Maladie (CEAM)

Elle vous permet, en Europe, de bénéficier d’une prise en charge de vos soins médicaux selon la législation en vigueur. Si vous n’avez pas souscrit le Pack Europe, vous aurez à régler la différence. Cette carte est individuelle et nominative.
Demandez-la en ligne, dans votre espace personnel, sur www.smeco.fr ou adressez-vous à votre agence SMECO.
Pensez à la demander au moins deux semaines avant votre départ. Aucun document n’est à fournir lors de votre demande.

(1) Dans les limites fixées par le tableau des garanties disponible en agence ou sur www.smeco.fr.
(2) Participation forfaitaire de 1 € et franchises à déduire du montant remboursé par la Sécurité sociale pour les soins réalisés en France.

ASSISTANCE EN CAS DE SINISTRE • *En cas d’hospitalisation et avant toute intervention*, vous devez contacter le plateau d’assistance en rappelant le n° de la police 4 090 474 V7. Le numéro de téléphone et votre numéro d’assuré figurent sur votre attestation Pack Monde Europe. Le plateau d’assistance vous délivrera un numéro de prise en charge et effectuera directement le paiement des frais à l’hôpital. Pour toutes les garanties autres que celles liées à une hospitalisation, les sinistres sont à déclarer à AIG dans un délai de 15 jours suivant l’événement, ou dans les deux jours en cas de vol de bagages. **MODIFICATION – ANNULATION •** Si vous ne pouvez plus partir à l’étranger comme prévu, vous devez nous informer par courrier (SMECO, 43 rue Jaboulay 69349 Lyon Cedex 07) ou par mail (smeco@uitsem.com) avant la date de départ indiquée sur votre attestation, aux fins de modification de la date de départ, ou d’annulation de votre voyage et de remboursement de tout ou partie de votre cotisation. De même, si vous revenez de l’étranger plus tôt que prévu, vous devez nous communiquer par courrier ou par mail, la modification de votre date de retour avant votre arrivée en France, pour pouvoir demander le remboursement du trop perçu pour votre cotisation. Dans tous les cas, les frais de dossier de 13 € resteront dus. **RÉTRACTATION •** En cas d’adhésion par correspondance, à réception de la notice d’information et du certificat d’adhésion, vous disposez d’un délai de 10 jours (date de la Poste faisant foi) pour vous rétracter et demander l’annulation de votre adhésion (sans frais de dossier).

Ne taillez pas votre vie en tranches



Composez votre Pack sur mesure pages 14-15



Mode d'emploi

pour remplir votre fiche d'adhésion

Votre université enregistre votre garantie SMECO. Cochez-la dans votre dossier d'inscription.

Votre établissement d'enseignement supérieur n'enregistre pas votre garantie SMECO. Complétez la fiche d'adhésion ci-contre. Nous vous adresserons votre carte d'adhérent.

Vous pouvez également adhérer sur le site www.smeco.fr (paiement sécurisé) ou par téléphone au 04 72 76 70 76.

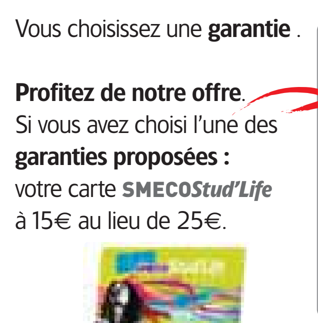
Les dates d'effet des garanties SMECO	Date d'enregistrement de votre adhésion	Date de début et de fin de vos garanties
Les complémentaires santé Minimale, Essentielle, Confort, Tous Risques et les Packs santé se renouvellent chaque année par tacite reconduction pour 12 mois jusqu'au 30 septembre de l'année suivante.	Avant le 31/10/2014	Du 1/10/2014 au 30/09/2015
	Dans le mois qui suit votre inscription dans l'enseignement supérieur	Rétroactif au 1/10/2014 jusqu'au 30/09/2015
	Entre le 1/11/2014 et le 31/12/2014 (sauf cas précédent)	Le lendemain de votre adhésion jusqu'au 30/09/2015
	A compter du 1/01/2015	Renseignez-vous dans votre agence ou sur www.smeco.fr
Assurances	Quelle que soit la date d'enregistrement de l'adhésion	Le lendemain de votre adhésion jusqu'au 30/09/2015
carte SMECO*Stud'Life*	Quelle que soit la date d'enregistrement de l'adhésion	Le jour de votre adhésion jusqu'au 30/09/2015

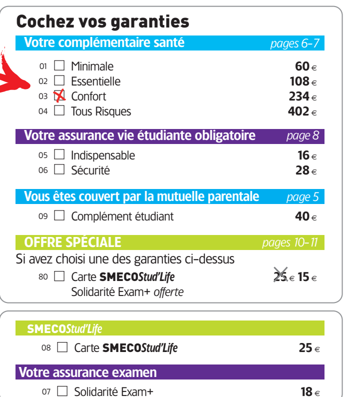
Comment remplir **votre fiche d'adhésion**

Complétez votre fiche d'adhésion ci-contre. Remettez-la à votre agence ou au représentant de la SMECO présent le jour de votre inscription. Vous pouvez également l'adresser à : **SMECO Service Relations Etudiants - 43, rue Jaboulay 69349 LYON Cedex 07.**
Si vous avez un enfant : vous devez remplir une fiche familiale déclarative pour qu'il soit pris en charge. Demandez-la à votre agence.

Vous choisissez une **garantie** .

Profitez de notre offre.
Si vous avez choisi l'une des **garanties proposées :**
votre carte **SMECO*Stud'Life*** à 15€ au lieu de 25€.





Cochez vos garanties

Votre complémentaire santé *pages 6-7*
01 ☐ Minimale **60** €
02 ☐ Essentielle **108** €
03 ☒ Confort **234** €
04 ☐ Tous Risques **402** €

Votre assurance vie étudiante obligatoire *page 8*
05 ☐ Indispensable **16** €
06 ☐ Sécurité **28** €

Vous êtes couvert par la mutuelle parentale *page 5*
09 ☐ Complément étudiant **40** €

OFFRE SPÉCIALE *pages 10-11*
Si avez choisi une des garanties ci-dessus
80 ☐ Carte **SMECO*Stud'Life*** ~~25~~ € **15** €
Solidarité Exam+ *offerte*

SMECO*Stud'Life*
08 ☐ Carte **SMECO*Stud'Life*** **25** €

Votre assurance examen
07 ☐ Solidarité Exam+ **18** €



Choisissez votre Pack santé
Reportez les références de votre complémentaire santé et de votre assurance.

Indiquer le nom de votre complémentaire santé
Réf. à reporter (01 à 04) 02 Essentielle 108 €

Indiquer le nom de votre assurance vie étudiante obligatoire
Réf. à reporter (05 ou 06) 06 Sécurité 28 €

Votre assurance examen Offert + **Carte SMECO*Stud'Life*** Offert

TOTAL 136 €

Composez sur mesure votre Pack monde ou Europe

	Étranger Nombre mois (1 à 12)*		France (option) Nombre mois (1 à 12)*		
98 ☐ Pack monde		x 37€ +		x 19,50€ =	€
97 ☒ Pack Europe	6	x 21€ +	7	x 19,50€ =	358,50 €

Dates d'effet de vos garanties
Pour que vos garanties prennent effet, vous devez compléter les informations ci-dessous ou nous les communiquer au plus tard 7 jours avant votre départ à l'étranger.

Pays (couverture à l'étranger) Allemagne	Date de départ 06 09 2014	Date de retour 20 02 2015
France (couverture santé)	Date de début 21 02 2015	Date de fin 30 09 2015

*Chaque mois entamé doit être réglé en totalité.

Vous optez pour un **Pack santé** : vous faites une économie de 43€ (voir page 13).

Vous partez à l'étranger : choisissez votre **Pack Monde** ou **Europe** (voir page 12).

Vous optez pour le paiement en plusieurs fois.
Si vous avez choisi une complémentaire santé ou un pack santé vous pouvez régler votre cotisation en 5 fois sans frais supplémentaire. Signez le mandat de prélèvement SEPA. Votre cotisation sera prélevée en 5 mensualités égales à partir du mois qui suit votre adhésion.

Notes et mentions réglementaires (règlement mutualiste disponible sur www.smeco.fr)

(1) 400% du TRSS dans la limite des frais engagés et d'un montant de 4 500 € par événement. Les prises en charge s'inscrivent dans le respect de la réglementation (conditions, règles d'exclusion et obligations de la loi du 13 août 2004) et du parcours de soins coordonné.

(2) Le versement de l'allocation Solidarité exam ou le versement d'un capital décès ou invalidité permanente pour les garanties Indispensable et Sécurité :
- s'applique en cas de décès accidentel (ou d'hospitalisation de l'assuré pour Solidarité exam) lors de la pratique à titre d'amateur hors compétition des sports limitativement énumérés ci-après : athlétisme, aviron, badminton, base-ball, basketball, billard, boomerang, boules, bowling, canoë-kayak (à l'exclusion du raft), char à voile, course d'orientation, cricket, curling, cyclisme, cyclo-cross, cyclotourisme, équitation, escrime, football, football américain, golf, gymnastique, haltérophilie, handball, hockey sur gazon et sur glace, jeu de paume, natation, patinage, patinage à roulettes, pelote basque, pétanque, planche à roulettes, rugby, ski alpin sur piste, ski de fond, ski nautique, squash, surf, tennis, tennis de table, tir à l'arc, trampoline, twirling bâton, voile à moins de 5 milles des côtes, volley-ball, water-polo.
- ne s'applique pas en cas de décès accidentel (ou d'hospitalisation de l'assuré pour Solidarité exam) occasionnés par l'état d'ivresse ou l'usage de stupéfiants ou de tranquillisants non prescrits médicalement, ou par l'une des affections ou maladies suivantes sauf s'il s'agit de la conséquence d'un accident compris dans la garantie : aliénation mentale, troubles mentaux, troubles psychologiques, troubles de la personnalité, troubles de l'humeur, psychose, névrose, attaque d'apoplexie, épilepsie, maladie de parkinson, syndrome cérébelleux, atteintes neurologiques dégénératives, rupture d'anévrisme, ulcère, congestion, congélation ou insolation.

(3) Assurance Individuelle Accident souscrite auprès de l'UITSEM, entreprise régie par le Code de la mutualité.
Assurance Responsabilité Civile souscrite auprès de «SWISS LIFE ASSURANCES DE BIENS», entreprise régie par le Code des assurances.
Assurance Assistance Rapatriement souscrite auprès de «MONDIAL ASSISTANCE», entreprise régie par le Code des assurances.

(4) Détails des capitaux et des conditions d'applications des garanties dans le règlement mutualiste disponible en agence et sur www.smeco.fr. Le contrat d'adhésion à Solidarité exam doit avoir été souscrit au minimum deux mois avant le début de l'examen concerné.

(5) Hospitalisation complète d'une durée minimum de 5 jours consécutifs dans une période de 30 jours précédant la date de début des épreuves ou au cours des épreuves. La garantie ne s'applique pas en cas d'hospitalisation liée à une cure thermale, la maternité, une interruption de grossesse, un accouchement ou une tentative de suicide.

(6) Le décès du père ou de la mère ou du conjoint (non divorcé, ni séparé de corps) ou d'un enfant du bénéficiaire survenu pendant la session d'examen ou dans les 10 jours qui la précèdent.

(7) La garantie s'applique pour tous les examens hormis les soutenances de thèse et de mémoire, les concours et le contrôle continu. L'assuré doit redoubler, se réinscrire pour les mêmes épreuves, et se présenter de nouveau à ce même examen.



Fiche d'adhésion

2014-2015

Complétez EN MAJUSCULES votre fiche d'adhésion.
Merci de la remettre à votre agence.
Vous pouvez également l'adresser à : SMECO - Service Relations Etudiants 43, rue Jaboulay 69349 LYON Cedex 07

CADRE RÉSERVÉ A LA MUTUELLE (ne rien inscrire)
Etab ____ Or 1 ____ Règlt ____ , ____
Date inscrip. ____ 2 0 1 ____ Choix ____

Votre identité
1 ☐ Mme 3 ☐ M.

Nom naissance ____

Nom marital (usuel) ____

1er Prénom ____

Date de naissance ____ 1 9 ____ Dépt naissance ____ Né(e) à l'étranger ☐

N° personnel de Sécurité sociale ____ Clé ____

Votre adresse
1 ☐ Parent 0 ☐ Étudiant

N° ____ Rue, Ave, bd, pl, ch... ____ Nom voie ____

CP ____ Ville ____

Votre adresse mail (Écrire en MAJUSCULES)

____ @ ____

Je souhaite recevoir des informations par mail des partenaires de la SMECO 1 ☐ oui 0 ☐ non

Téléphone fixe et mobile

Tél. fixe 0 ____ 1 ☐ Parent 0 ☐ Étudiant

Mobile 0 ____ 1 ☐ Parent 0 ☐ Étudiant

Je souhaite recevoir des informations par SMS des partenaires de la SMECO 1 ☐ oui 0 ☐ non

Vos études

Niveau d'études 2014/2015 : BAC +1 ☐ +2 ☐ +3 ☐ +4 ☐ +5 ☐ 6et + ☐

Etablissement ou faculté ____

Dépt. études ____ Ville ____

Vous n'êtes plus étudiant(e) cette année. 1 ☐ oui

Cochez vos garanties

Votre complémentaire santé *pages 6-7*

01 ☐	Minimale	**60** €
02 ☐	Essentielle	**108** €
03 ☐	Confort	**234** €
04 ☐	Tous Risques	**402** €

Votre assurance vie étudiante obligatoire *page 8*

05 ☐	Indispensable	**16** €
06 ☐	Sécurité	**28** €

Vous êtes couvert par la mutuelle parentale *page 5*

09 ☐	Complément étudiant	**40** €

OFFRE SPÉCIALE *pages 10-11*

Si vous avez choisi une des garanties ci-dessus

80 ☐	Carte **SMECO***Stud'Life* Solidarité Exam+ *offerte*	~~25~~ € **15** €

SMECO*Stud'Life*

08 ☐	Carte **SMECO***Stud'Life*	**25** €

Votre assurance examen

07 ☐	Solidarité Exam+	**18** €

Choisissez votre Pack santé

Reportez les références de votre complémentaire santé et de votre assurance.

Indiquer le nom de votre complémentaire santé
Réf. à reporter (01 à 04) ☐ .... €

Indiquer le nom de votre assurance vie étudiante obligatoire
Réf. à reporter (05 ou 06) ☐ .... €

Votre assurance examen Offert + **Carte SMECO***Stud'Life* Offert

TOTAL ____ €

Composez sur mesure votre Pack Monde ou Europe

	Étranger Nombre mois (1 à 12)*			France (option) Nombre mois (1 à 12)*		
98 ☐ Pack Monde	☐	x **37**€	+	☐	x **19,50**€ =	____ €
97 ☐ Pack Europe	☐	x **21**€	+	☐	x **19,50**€ =	____ €

Dates d'effet de vos garanties

Pour que vos garanties prennent effet, vous devez compléter les informations ci-dessous ou nous les communiquer au plus tard 7 jours avant votre départ à l'étranger.

Pays (couverture à l'étranger) ____ Date de départ ____ 2 0 1 ____ Date de retour ____ 2 0 1 ____

Date de début ____ Date de fin ____

France (couverture santé) ____ 2 0 1 ____ ____ 2 0 1 ____

*Chaque mois entamé doit être réglé en totalité.

Mode de règlement

☐ **Paiement comptant** 1 ☐ Chèque (libellé SMECO) 2 ☐ Espèces 3 ☐ Carte bancaire

☐ **Paiement en plusieurs fois sans frais,** en 5 mensualités égales, à partir du mois qui suit votre adhésion.
Vous complétez le mandat de prélèvement (bas de page) et vous joignez un RIB/IBAN.

Je reconnais avoir pris connaissance des statuts et du règlement mutualiste de la SMECO (consultables sur www.smeco.fr ou en agence) et j'en accepte les dispositions. J'ai noté que les complémentaires santé et les Packs santé se renouvellent chaque année par tacite reconduction l'année universitaire suivante.

Signature de l'adhérent(e) (précédée de la mention "Lu et approuvé")

Le ____ 2 0 1 ____

En application des articles L.211-5 et R.211-27 du Code de la mutualité, l'UITSEM, union de mutuelles n° 330 176 413 soumise aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité, siège au 43 rue Jaboulay, Lyon 7°, se substitue intégralement à la SMECO pour la constitution des garanties d'assurance maladie et accident offertes aux membres participants de la SMECO et à leurs ayants droit ainsi que pour l'exécution des engagements nés ou à naître. Si l'agrément accordé était retiré, les garanties seraient résiliées le dixième jour à midi à compter de la date de la publication de la décision de retrait d'agrément, la portion de cotisation afférente à la période non garantie étant alors restituée au souscripteur.

LOI "INFORMATIQUE ET LIBERTÉS" Les informations nominatives vous concernant font l'objet d'un traitement informatisé. Vous pouvez en obtenir communication, rectification et éventuellement suppression. Vous pouvez vous opposer à une éventuelle cession de vos nom et adresse ou à toute utilisation, en particulier en vue de publi-postage. Merci d'adresser un courrier à SMECO Service CNIL : 43 rue Jaboulay 69349 LYON cedex 07.

Mandat de prélèvement SEPA (joindre un rib/iban)

RIB/IBAN avec l'adresse postale du titulaire

ORGANISME CREANCIER : SMECO-UITSEM, 43 rue Jaboulay 69349 LYON Cedex 07
Identifiant créancier SEPA (ICS) : FR57 *** 271942
Référence unique de mandat (RUM) : xxxxxxx (ce numéro vous sera communiqué après enregistrement)

TITULAIRE du compte à débiter
1 ☐ **Compte courant personnel** (il peut s'agir d'un compte "joint")
2 ☐ **Compte courant d'un débiteur solidaire** (parents, conjoint...)

DÉSIGNATION TITULAIRE SOLIDAIRE (2) : (ÉCRIRE EN MAJUSCULES) + EMAIL + PORTABLE + IBAN ET BIC OBLIGATOIRES

Nom ____
Prénom ____
E-mail (obligatoire) ____ @ ____
Portable (obligatoire) 0 ____
Compte à débiter : (obligatoire) BIC : ____
IBAN ____

OBJET DU MANDAT : le paiement fractionné de la cotisation mutuelle arrêtée dans la fiche d'adhésion ci-dessus.

Le débiteur est l'adhérent mentionné dans la fiche d'adhésion ci-dessus ou le tiers débiteur désigné dans le mandat.

Les modalités du paiement de la cotisation par prélèvement sont précisées dans la fiche d'adhésion ci-dessus et d'un commun accord il est convenu qu'une notification préalable pourra être adressée à l'adhérent et si besoin au tiers titulaie débiteur par e-mail ou dans l'espace personnel au moins 7 jours calendaires avant la date d'exécution de débit sur le compte bancaire.

Le titulaire du compte à débiter devra nous informer en cas de changement de compte bancaire mais le présent mandat restera valable si le titulaire du compte ne change pas.

En signant ce formulaire de mandat, le titulaire du compte autorise d'une part la mutuelle SMECO-UITSEM à envoyer des instructions à sa banque pour débiter son compte et autorise d'autre part sa banque à débiter son compte conformément aux instructions de SMECO-UITSEM.

POINT DE CONTACT - RÉCLAMATION : SMECO-UITSEM Service Relations Étudiants 43 rue Jaboulay 69349 Lyon Cedex 07 - E-mail : adhesion@uitsem.com - Tél : 04 72 76 70 76.

Le titulaire du compte a la possibilité d'obtenir un remboursement d'un prélèvement contesté auprès de sa banque, selon les conditions décrites dans la convention de gestion de son compte qu'il a passée avec elle. La demande doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit du compte pour un prélèvement autorisé par le présent mandat.

J'autorise l'établissement détenteur de mon compte à effectuer les prélèvements de ma cotisation à la SMECO. Je reconnais être redevable de la totalité du solde de ma cotisation annuelle.

A ...., le ____ 2 0 1 ____

Signature de l'adhérent

Signature du débiteur solidaire titulaire du compte à débiter

Faire précéder les signatures de la mention « lu et approuvé les termes du mandat de prélèvement SEPA ».

A défaut de paiement de la fraction de cotisation dans les 10 jours de son échéance, je reconnais à la SMECO le droit de suspendre les garanties et le versement des prestations 30 jours après la mise en demeure et résilier les garanties 10 jours après l'expiration du délai de mise en demeure. Les garanties reprennent effet le lendemain du paiement des arriérés de cotisation et des frais de recouvrement (5€ par incident de paiement).

Notre différence
le service en plus



Une sécu **directe**

Plus besoin de vous déplacer : vous pouvez suivre en ligne, dans votre espace personnel, le traitement de votre dossier et de vos remboursements.

Une sécu **disponible**

Votre conseiller personnel est joignable via votre espace personnel tous les jours jusqu'à 20 heures du lundi au vendredi ou par téléphone au 04 72 76 70 76.

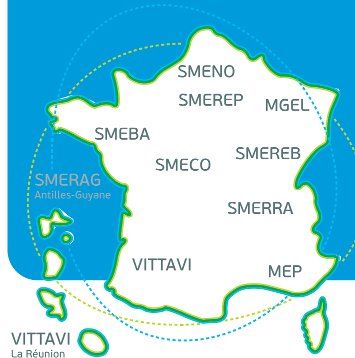
Une sécu **express**

Notre centre de Sécurité sociale fait son maximum. En cas de nécessité, nous pouvons mettre en place une procédure d'urgence pour accélérer le paiement de vos frais de santé. Prenez contact avec l'accueil de votre agence.

Une sécu **engagée**

Nous privilégions une gestion éco-responsable car la solidarité et le développement durable sont au cœur de nos valeurs.

Réseau national des mutuelles étudiantes de proximité
Plus de 200 points d'accueil



Dans votre région

Nos horaires d'ouverture sont adaptés à votre vie étudiante, voir sur www.smeco.fr

Angoulême
Espace St Martial, 5, boulevard Berthelot
16000 Angoulême

Blois
16, rue Saint Lubin 41000 Blois

Bourges
14, rue Calvin 18000 Bourges

Chartres
16, rue aux Ormes 28000 Chartres

Châteauroux
31, rue de la Poste 36000 Châteauroux

La Rochelle
Le Gabut, 3, quai de la Georgette
17000 La Rochelle

Niort
13, rue Alsace Lorraine 79000 Niort

Orléans
2, rue Saint-Paul 45000 Orléans

Poitiers
73, rue de la Cathédrale
86036 Poitiers Cedex 01

Tours
4, rue Chanoineau 37000 Tours

smeco.fr
04 72 76 70 76
du lundi au vendredi de 9h à 20h



LA SÉCURITÉ SOCIALE DES ÉTUDIANTS

SMECO
Réseau emeVia

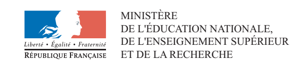
Mutuelle étudiante de proximité membre du Réseau national emeVia











Habilitation du Ministère
de l'Education nationale (3 juin 1975)